

Les compétences

La loi impose à toute communauté d'agglomération l'exercice de compétences obligatoires et permet, si les communes le souhaitent, l'ajout de compétences optionnelles et facultatives.

Compétences obligatoires

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles

- Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Compétences facultatives

- Etudes et travaux nécessaires à la desserte en Haut-Débit du territoire
- Piste cyclables d'intérêt communautaire

Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine

66 route de Sartrouville

Parc des Erables – Bâtiment 4

78230

Le Pecq

Liens utiles

[La liste des conseillers communautaires](#)